

Règlement du concours Show Betta

a) Le concours est ouvert à tous les éleveurs de *Betta splendens* avec un nombre maximum de poissons limité à 20.

Une participation financière forfaitaire de 15€ sera demandée lors de l'enregistrement des poissons pour les éleveurs non adhérent.

Gratuit pour l'éleveur affilié à : CIL/IBSC, IGL, AAGB, EAC, IBC, AAI ou NVL.

b) Les poissons **inscrits** doivent parvenir au plus tard **le samedi 14 avril 2018 à 9h00.**

c) Les éleveurs ayant pré-inscrits leurs poissons avec leur réservation d'hébergement sont prioritaires.

d) Les autres éleveurs se verront attribuer des bacs par ordre d'arrivée, en fonction des bacs disponibles et pour un maximum de 5.

e) Les poissons expédiés voyagent aux risques et périls des éleveurs. Ils ne seront pas réexpédiés.

f) Les catégories seront déterminées avec les juges.

Le standard du jugement est celui de la CIL/IBSC habituellement utilisé dans ce type de concours. Le jugement est sans appel.

g) Les poissons participant au concours **ne seront retirés qu'à la fin de l'exposition - concours** après en avoir averti l'organisateur.

h) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne l'eau disponible sur place.

i) Votre participation implique de fait le respect du présent règlement et du code de déontologie.

Concours Photographies

Règlement :

a) le concours est ouvert à tous les amateurs.

b) le concours photographies porte exclusivement sur les Anabantoïdes et familles apparentées.

c) format retenu : 15 cm x 21 cm et 20cm x 30 cm (en couleur).

d) le nombre de photographies est limité à cinq par exposant.

d) les clichés sont présentés pour le jugement sur table ou sur tableau en fonction de la place disponible.

e) le tirage papier est le seul autorisé.

f) les juges sont désignés par l'association organisatrice et leur jugement est sans appel.

Note : Les clichés sont à fournir pour le samedi 14 avril 2018, 14h - délai de rigueur.

Règlement du concours Anabantoïdes Formes Naturelles

Les Anabantoïdes de formes naturelles ou familles affiliées peuvent être présentées au concours.

Les poissons sont jugés par un jury composé d'éleveurs compétents en la matière.

Tous les poissons doivent être identifiés et présentés sous leur nom d'espèce latin.

Un seul poisson par bac est autorisé (sauf pour les petites espèces).

Les poissons doivent être de taille adulte et en bonne santé.

Les bacs d'exposition sont en plastique et d'un volume de 2 litres et de 6 litres, non filtrés et à température de la pièce.

Compte tenu du volume des bacs de présentation les espèces trop grandes sont exclues pour raison d'éthique, l'association ne pouvant pas offrir le volume nécessaire pour les dits poissons.

Les poissons exposés sont la propriété de l'éleveur et ne sont retirés qu'à la fin de l'exposition.

L'eau peut être apportée par l'éleveur (à défaut, c'est l'eau de conduite de la ville où est organisé le concours).

Le nombre de poissons appartenant à la même espèce est limité à trois par éleveur.

Les éleveurs ayant **inscrits** leurs poissons avec leur réservation d'hébergement sont prioritaires.

Mise en place du système Expo-concours Formes Naturelles avec bonification.

Les poissons **inscrits** doivent parvenir **au plus tard le samedi 14 avril 2018 à 9h00.**

Catégories :

Betta incubateurs buccaux

Ctenops-Sphaericthys-Malpolutta

Betta constructeurs de nids

Pseudosphromenus - Parosphromenus

Colisa Trichogaster Trichopsis

Badidae Nandidae Polycentridae

Ctenopoma - Microctenopoma

Macropodus

Autres genres au-dessus de 10 cm

Anabas Belontia Channidae Helostoma Luciocephalus Osphronemus Sandelia

NB : *Anabas - Belontia - Channidae - Helostoma - Luciocephalus - Osphronemus - Sandelia spp. sont autorisés à participer dans la limite d'une taille acceptable au regard des bacs de présentation.*

Attention : nombre de bacs limités ! Priorité sera donnée aux premières inscriptions.